



Convocation gendarmerie refus adn

Par **nicodem**, le **11/03/2017** à **11:54**

bonjours,mon fils a été condamner et incarcérée plusiuers fois(2)et a meme ete convoquer pour un test adn et encore a l'heure d'aujourd'hui on le convoque encore pour un test adn il refuse de si rendre que risque t'il merci

Par **amajuris**, le **11/03/2017** à **12:54**

bonjour,
votre fils a le droit de refuser de se soumettre à une analyse biologique mais il doit se rendre à la convocation pour indiquer son refus.
généralement le refus de se soumettre à une analyse biologique est considéré par le juge comme un aveu.
salutations

Par **jacques22**, le **13/03/2017** à **10:43**

Bonjour,

Tout ce que les agents judiciaires me font subir ne l'est que pour éviter leurs tortures car je n'ai jamais donné mon accord à quoique ce soit!!!!